

X... fit un brusque mouvement et l'épingle glissa dans son gosier, où elle se planta en travers. Un médecin fut aussitôt appelé et put, non sans peine, extraire l'épingle.

— On lit dans l'Union du Var :

« Les loups continuent leurs exploits aux environs de Draguignan. Dans la nuit de lundi dernier, une nombreuse bande de ces voraces animaux s'est abattue sur une bergerie du domaine du Dragon que l'on avait imprudemment laissée ouverte. Le carnage a été horrible : Onze beaux moutons ont été leur proie. Que l'on juge du désespoir du pauvre berger pour qui cette perte est peut-être l'équivalent de tout le gain qu'il aurait pu faire dans l'année sur son troupeau.

» La nuit suivante les loups, affriandés par le festin de la veille, n'ont pas manqué de revenir. Mais on s'attendait à cette seconde visite; les moutons étaient vaillamment défendus par un énorme molosse, et deux coups de feu, partis d'une main sûre, sont allés chercher dans l'obscurité un des rôdeurs nocturnes. Le loup, blessé mortellement, est allé mourir sans bruit à une distance de quelques pas. Le lendemain, on n'a trouvé de lui que les pattes, la queue et une partie des intestins et du foie. Le reste avait été dévoré par ses compagnons. C'est un éclatant démenti donné au proverbe « que les loups ne se devorent pas entre eux. »

— La commune de Mühlbach vient, dit le Courrier du Bas-Rhin, d'être le théâtre d'une tentative d'homicide qui aurait pu produire les conséquences les plus funestes. Un nommé Schwartz, âgé d'environ vingt-cinq ans, récemment libéré de la maison centrale d'Ensisheim, où il était détenu pour voies de fait, habitait avec ses parents une maison sise à Mühlbach, hameau de Rtespel.

Pendant sa détention, les créanciers de la famille avaient fait vendre cet immeuble aux criées du tribunal, et le nouvel acquéreur le céda à la veuve Schwartz, tante paternelle de l'individu en question. Cette dernière, quand elle voulut en prendre possession, éprouva toutes sortes de difficultés de la part des anciens propriétaires; et, jusqu'à ce jour, ses droits, nonobstant tous les pourparlers, sont restés une lettre morte.

Dans la soirée du 7 mars, la veuve Schwartz, qui demeure au même hameau, se rendait à sa grange, quand, soudainement, elle fut frappée d'un coup de pistolet; deux balles l'avaient atteinte au bras gauche; l'une avait traversé ce membre de côté et d'autre. Appeler au secours et se diriger vers le centre de la commune, où habite M. le maire, fut l'affaire d'un moment. Son assassin, Jedit Schwartz, avait néanmoins été plus expéditif encore, et attendait de chef sa victime, l'arme chargée, à quelque distance du hameau.

Mais des secours étant arrivés, il dut renoncer à la perpétration complète de son crime, et prit la fuite, après avoir vociféré des menaces de mort et d'incendie.

Les recherches de la gendarmerie pour retrouver l'assassin sont restées infructueuses jusqu'aujourd'hui.

— On écrit d'Épernay, à la date du 12 mars :

« Un crime étrange, inouï, est venu jeter notre ville dans la stupeur. Aujourd'hui, à midi, M. Bazire, président du tribunal, traversait la place qui se trouve à l'extrémité du faubourg du Commerce, lorsqu'il fut abordé par une femme qui tira de dessous son châle un pistolet et ajusta le président. Un coup part, mais heureusement M. Bazire ne fut pas atteint.

Il veut rétrograder, mais un homme se présente, lui barre le chemin et dirige vers sa poitrine le canon d'un second pistolet. Le président se courbe, le coup part, et une partie de la charge de petit plomb atteint la partie postérieure de la tête.

» Cette audacieuse agression, les détonations produites par les deux coups de pistolet attirèrent un certain nombre de personnes qui prodigèrent leurs soins à M. Bazire. Les deux assassins se rejoignent et s'éloignent au plus vite, après avoir toutefois rechargé leurs armes. Ils se rendent à leur domicile où ils se barricadent. La force publique se présente, et sommation est faite, au nom de la loi, d'ouvrir. A cette sommation, on répond de l'intérieur qu'on n'ouvrira pas, et qu'il arrivera malheur à ceux qui tenteraient de pénétrer de force dans la maison. L'ordre est donné d'enfoncer la porte, qui cède sous les efforts réitérés des assiégeants. Mais aussitôt de nombreux coups de feu retentissent. Plusieurs agents sont blessés, et l'un d'eux tombe mortellement frappé par une balle qui a perforé l'abdomen. Ce malheur n'arrête pas l'élan des agents et des gendarmes, qui pénètrent presque aussitôt dans la maison, et s'emparent des deux misérables qui viennent en quelques instants de se souiller de plusieurs crimes.

» Ces deux misérables sont les époux Boquet, qui ont eu de fréquents rapports avec la justice correctionnelle d'Épernay; leur fils est au baigne. Lorsqu'on leur demande pourquoi ils ont voulu assassiner M. le président Bazire, ils répondent qu'ils ont voulu se venger de la justice en frappant le premier magistrat de la ville; qu'ils regrettent de n'avoir pu tuer tous les magistrats d'Épernay, mais qu'ils espèrent que leur fils continuera et complètera leur œuvre à sa sortie du baigne.

» M. le président Bazire, grâce à la précaution qu'il a prise de se courber, n'a été que légèrement atteint; ses blessures ne présentent pas de gravité. (Droit.)

— On nous écrit de Marseille :

« Mille rumeurs courent encore sur Matraccia. D'après les uns, c'est à l'exécution d'un Piémontais qui a lieu dans ce moment à Draguignan qu'est dû le retard mis à celle de Matraccia; d'après les autres, le même retard est attribué à de soi-disant révélations que le condamné aurait faites sur un crime commis à la Joliette et qui est resté impuni. Ce qu'il y a de certain, c'est que le condamné continue à refuser les secours de la religion et demande comme consolation à revoir Lucrèce.

» Le condamné veut faire avouer à celle-ci qu'il a soutenu sa famille pendant longtemps et que ce n'est que lorsqu'il n'a plus eu d'argent qu'il a été en butte à l'animosité de la famille Campisiano.

» Depuis quelques jours, un certain revirement s'opère dans l'opinion. On va jusqu'à espérer que la peine de Matraccia sera commuée le 16 mars. La longue agonie du condamné, qui entend le bruit que fait la foule chaque matin, a fait naître un sentiment de pitié que la conduite des Campisiano tend à justifier.

» C'est ainsi que notre population a lu hier avec étonnement l'affiche du Casino (Café chantant), portant ces mots : « On chantera, à 2.°, 3.° et 4.° partie, Un cri de douleur (épisode de l'assassinat Matraccia sur la famille Campisiano), paroles et musique d'Achille Campisiano.

» Toute la famille Campisiano assistait, dit-on, dans la galerie du premier étage, à l'audition de l'œuvre d'Achille. Lucrèce, qui a eu le triste courage de passer sur le corps de sa mère pour suivre son amant, ne paraissait nullement embarrassée de l'attention dont elle était l'objet.

» L'autorité a défendu le chant du Cri de douleur. L'on comprend que, sous l'émotion qu'ont fait naître ces inqualifiables inconvenances, la famille Campisiano n'inspire plus le même intérêt. C'est probablement à cela qu'il faut attribuer l'échec de la souscription ouverte en sa faveur.

— Une tentative d'assassinat, jusqu'à présent sans exemple a été commise, le 6 mars, sur le chemin de fer du Nord de l'Angleterre. Voici les détails que nous trouvons dans le Daily-News :

« M. Buckler, commis marchand, était seul dans un wagon de 2.° classe. A la station de Camdem, vers huit heures et demie du soir, un jeune homme d'assez mauvaise mine, coiffé d'un bonnet, vint s'asseoir en face de lui, et débuta par lui demander quelle heure il était. M. Buckler le lui dit, remplaça tranquillement sa montre dans son gousset, et, ne se souciant pas de continuer la conversation, il mit la tête à la fenêtre.

» En ce moment, l'inconnu lui porta un coup de couteau au côté gauche du cou, à un pouce de l'artère catorid. Avant que M. Buckler eût eu le temps de se retourner, il reçut encore deux autres coups dans les chairs du bras. Quoique son sang coulaît abondamment, il eut la force d'engager avec l'assassin une lutte désespérée, et de le maintenir sous lui jusqu'à la station de Hamstead-Road. Là ses cris attirèrent plusieurs voyageurs et employés de la compagnie, qui s'emparèrent du meurtrier, pendant qu'un chirurgien portait les premiers secours à la victime.

» L'assassin ne voulut d'abord donner aucune explication. Pressé de questions, il déclara s'appeler William Well, matelot, âgé de 19 ans; mais il refusa d'indiquer son adresse. Il n'avait point pris de billet; son but était évidemment de voler son compagnon en route, après l'avoir tué, et de s'échapper avant l'arrivée du train à la station. Il montra la plus étrange indifférence et voyant une cuvette qui avait servi à laver les plaies de M. Buckler, il dit froidement : « Je ne ferais pas mal de me laver les mains. »

» M. Buckler a pu être transporté à son domicile, et ses jours ne paraissent pas en danger.

— On écrit de Weimar :

« L'ouvrier cordonnier Raupé, de Bettstædt, qui s'est évadé de la maison pénitentiaire d'Eisenach, joue tour sur tour à la police. Toute la gendarmerie et la police de notre contrée s'efforcent en vain depuis quelques jours de se ressaisir de sa personne, car on croit avoir découvert dans le voisinage ses traces qui se croisent comme un labyrinthe. Après son évadement de la maison pénitentiaire d'Eisenach, il doit avoir logé à l'hôtel du Maure, où il s'est fait passer pour un gentilhomme accompli; puis il a commis, pendant quinze jours, en Thuringe, avec une adresse, une habileté extraordinaire, diverses fourberies et escroqueries; on dit même qu'il a joué aux cartes avec la gendarmerie.

» A Erfurt, il a, en déposant 10 thalers, pris un cheval de louage, disant qu'il avait des affaires dans les environs, et qu'il reviendrait le soir. Dans un village près de Weimar, il a domé le cheval à garder à un aubergiste et lui a emprunté 60 thalers, en prétextant des affaires à régler dans un village voisin, en lui recommandant de bien soigner son cheval jusqu'à son retour. Mais il n'est pas revenu; il s'est rendu à la gare du chemin de fer de Weimar, il est entré dans la ville avec le convoi, et a logé à l'hôtel de Russie, où il a fait une grande dépense, qu'il a oublié de payer à son départ.

— On écrit de Berlin, le 9 mars : « Le célèbre compositeur, M. Meyerbeer,

vient d'être atteint d'une ophthalmie assez grave qu'il a gagnée par suite d'un refroidissement, et qui donne beaucoup d'inquiétude à tous ses amis. »

— On écrit de Hambourg, 2 mars :

« Avant-hier au soir, un crime atroce a été commis dans le bâtiment du théâtre de Saint-Georges, de Hambourg. Vers dix heures et demie, un homme entre furtivement dans la cuisine du directeur de ce théâtre, qui alors était mal éclairée, saisit brusquement la jeune servante occupée à laver la vaisselle, et la renverse par terre, puis il tire de sa poche un pistolet et l'appuie sur la poitrine de la jeune fille, laquelle, d'une main vigoureuse, détourne l'arme, qui en même temps fit long feu. L'individu, dont cette tentative d'assassinat avait manqué, s'empara alors d'un couteau long et pointu et fit avec cet instrument à la malheureuse domestique sept blessures, dont deux dans le dos, deux dans la poitrine, une dans le côté droit, une au bras gauche et une au menton; les quatre premières de ces blessures avaient de deux à trois pouces de profondeur.

Sur les cris de Louise, dont les maîtres étaient absents, les voisins accoururent et ils trouvèrent étendu par terre, à côté d'elle, le meurtrier, qui, avec le même couteau, s'était porté à lui-même un coup à la gorge; tous deux gisaient au milieu d'une mare de sang. Par les soins de la police, ils furent transportés à l'hôpital général.

» Le médecin de cet établissement, ayant reconnu que les blessures de Louise étaient mortelles, en avertit sur-le-champ un juge d'instruction, et ce magistrat procéda immédiatement à l'interrogatoire de la jeune personne. Elle a dit que le meurtrier était un nommé Pierre Legliet, ouvrier carrossier, âgé de 32 ans; que cet homme lui avait fait la cour et qu'ils s'étaient fiancés; mais qu'elle s'était ravisée, parce qu'elle avait découvert que Pierre tenait une conduite peu régulière, et que, dans la matinée du jour même où il commit l'attentat contre elle, elle lui avait renvoyé l'alliance qu'elle avait reçue de lui à la cérémonie des fiançailles.

» Pierre, qui s'était laissé arrêter et conduire à l'hôpital sans faire la moindre résistance, probablement parce qu'il était affaibli par la grande perte de son sang qu'il avait éprouvée, est, depuis, devenu intraitable. Il a battu ses gardiens, et il est devenu si furieux, qu'il a fallu lui mettre la camisole de force. Du reste, il a avoué son crime, et il a dit que Louise, par l'affront qu'elle lui a fait, a pleinement mérité les souffrances qu'il lui a infligées.

» Cette malheureuse jeune fille est en ce moment à l'agonie. Elle n'est âgée que de vingt-un ans, et elle avait mérité l'estime de ses maîtres par son zèle, sa probité et son excellente conduite. »

— On écrit de Madrid le 23 février :

« La diligence qui va de Caceres à Trujillo a été arrêtée au bas d'une montagne par une troupe de voleurs armés de fusils, de pistolets et de poignards. Tous les voyageurs sont descendus à la première sommation des brigands, qui ont procédé méthodiquement et par ordre à l'inspection minutieuse des poches et des malles.

» La première personne qui a été fouillée est M. Gallan, procureur général près la cour de Caceres, qui, sans mot dire, a dû donner sa montre et sa bourse assez bien garnie. L'inspection finie, le chef de la bande des voleurs lui a ordonné de se coucher à plat ventre sur la terre, quoiqu'il plût à verse, et l'honorable procureur général a été gardé à vue dans cette attitude par un voleur, le fusil armé et la main sur la détente.

» La seconde personne qui a subi l'inspection rigoureuse des voleurs a été une dame assez jolie et bien mise, qui, après avoir été allégée de sa bourse et de ses bagues, a reçu l'ordre de se coucher à côté de M. le procureur général, qui était mouillé jusqu'aux os et ne soufflait mot.

» Le troisième voyageur du coupé avait quelques quadruples espagnoles seulement. Après les avoir remises au chef de la bande, il a été se coucher sur le même lit de camp que les deux premiers. Ainsi de suite des autres voyageurs y compris le postillon. On a procédé à l'inspection des malles, qui a duré environ une heure; elle a produit à peu près de 12 à 14,000 francs. Un des voyageurs qui n'était pas à son aise sur la terre fit un mouvement inoffensif pour changer de place; un des deux gardiens lui fit remarquer que, s'il bougeait encore, il faisait feu sur lui. Lorsque tout fut bien examiné, le chef de la bande les salua et gagna avec ses hommes les hautes montagnes, et les voyageurs montèrent en diligence pour arriver à leur destination. Jusqu'à ce moment, la justice n'a pu faire opérer l'arrestation des bandits, qui ont pour se cacher des montagnes inaccessibles à la gendarmerie à cheval.

» La malle de Madrid à Bayonne a été arrêtée par une compagnie de quinze voleurs bien armés, dont huit étaient à cheval, et cela à quelques lieues de Madrid. Il n'y avait pas de voyageurs; les voleurs ont ouvert la caisse qui renfermait la correspondance publique, et pendant qu'ils dépouillaient le conducteur de l'argent qu'il portait, deux ou trois gendarmes se sont présentés; mais, en face de quinze hommes armés, ils ont jugé convenable de ne pas commencer une lutte inégale, ce qui a permis aux malfaiteurs de s'éloigner. Le lieutenant général

commandant la gendarmerie a envoyé un colonel, accompagné de vingt gendarmes à pied et douze à cheval, pour poursuivre cette bande; jusqu'à ce moment, les recherches sont restées sans résultat.

» L'église d'Alcolea a été littéralement saccagée. Chandeliers d'argent, calices, saint-ciboire caisse de la fabrique, encensoirs, tout a disparu moins une croix d'argent massif, très-lourde, que son poids excessif a sans doute préservée.

» Les voleurs sont entrés la nuit avec de fausses clefs. On a constaté une effraction à la caisse de la fabrique. Aucun coupable n'a été arrêté. »

Beaucoup de personnes, amateurs de chocolat, sont parfois obligées, faute de digestion, de se priver de cet aliment; frappée de ces inconvenients, la Compagnie française s'est appliquée à en rechercher la cause, et l'analyse a démontré que certains chocolats contenaient jusqu'à 30 à 40 % de matières grasses, de moins que ceux employés journellement.

Cette heureuse découverte a amené naturellement à rechercher l'emploi de ces cacao, dont les propriétés toniques, fortifiantes et éminemment digestives, sont favorables aux estomacs faibles, atteints de digestions pénibles ou de débilements.

Fondée en 1770, cette ancienne fabrique, ré-générée sous le titre de Compagnie française, est assez connue par son ancienneté et sa réputation pour qu'on puisse la considérer à juste titre comme une des premières de la capitale. Depuis sa création, cette maison a déjà réuni le suffrage des connaisseurs et celui des médecins les plus distingués; c'est la maison-mère d'où sont partis tous les perfectionnements apportés dans l'industrie chocolatière; les rapports avantageux qui ont été faits nous dispenseront de tout autre éloge.

Nous croyons utile de donner un extrait du rapport fait par les Comités des Arts chimiques et économiques sur la perfection des produits de la Compagnie française :

Après les avoir analysés, ils ont reconnu que les Chocolats broyés par les procédés PELLETIER ont une finesse bien supérieure à celle que présentent ordinairement les Chocolats broyés par les procédés usuels; que les molécules sont égales, homogènes, impalpables; et que sa pâte se fond dans la bouche et dans l'eau chaude sans y laisser aucun résidu grumeleux.

Le Jury central et la Société d'encouragement ont deux fois récompensé les produits de cette ancienne fabrique, et ont déclaré qu'aucun fabricant n'avait apporté plus de soins et de perfectionnements à l'industrie chocolatière.

Dépôt à Lille, rue Esquermoise, 45, chez M. Sablon, seul entrepositaire et actionnaire.

CRÉDIT FINANCIER.—REPORTS. La Société de crédit financier opère depuis longtemps avec le plus grand succès les placements sur REPORTS; si la clientèle de cette société s'augmente tous les jours, les bénéfices distribués suffisent pour l'expliquer. — Les opérations de la société sont toujours sûres et ne livrent rien à l'imprévu ni aux chances du jeu.

Les mots du dernier paralogographe sont : Rame, Lame, Dame.

PARALOGOGRIPE SUR TROISIÈME.

Avec ce paralogographe
Un bambin doit craindre la griffe
En fatiguant troisième A.
Si la mère, fa,
Dans sa prévoyance
Fait entendre un troisième U!
Par obéissance
L'Enfant gardera le silence
Absolu.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Séance du 15 mars 1857.
Sommes versées par 59 déposants, dont 9 nouveaux fr. 7,284 40
26 demandes en remboursement » 8,499 14
Les opérations du mois de Mars sont suivies par MM. Lepoutre-Parent et Duhamel-Lefebvre, directeurs.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

LOTÉRIE
DE
PRÉMONTRÉ
TIRAGE 31 MARS 1857

Fixé par arrêté de M. le Préfet de l'Aisne, en date du 15 Février 1857.

Une décision de M. le Ministre de l'Intérieur autorise la Loterie de Prémontre à élever à **900,000** FRANCS la valeur de ses Lots.

LE GROS LOT **30,000** FRANCS.
est fixé à

1 FRANC le billet.

A Roubaix, chez J. REBOUX, 20, rue Neuve.